DÉCOUVRIR LE DROIT INTERNATIONAL

AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LA VILLE DE LA HAYE, CITÉ DE PAIX ET DE JUSTICE

PAR LE PROFESSEUR WILLEM VAN GENUGTEN
DANIELA HEERDT, LL.M.
PROFESSEUR NICO SCHRIJVER

DÉCOUVRIR
LE DROIT INTERNATIONAL

Avec une attention particulière pour la ville de La Haye, cité de paix et de justice

PAR LE PROFESSEUR WILLEM VAN GENUGTEN
DANIELA HEERDT, LL.M.
ET LE PROFESSEUR NICO SCHRIJVER

DÉCOUVRIR LE DROIT INTERNATIONAL

Avec une attention particulière pour la ville de La Haye, cité de paix et de justice

PAR LE PROFESSEUR WILLEM VAN GENUGTEN, DANIELA HEERDT, LL.M., ET LE PROFESSEUR NICO SCHRIJVER

ISBN: 9789462404717

Des informations complémentaires et les documents en lien avec le présent ouvrage sont disponibles à l'adresse suivante:
http://www.discoverinternationallaw.com

Éditeur: Willem-Jan van der Wolf
Wolf Legal Publishers (WLP)
P.O. Box 313
5060 AH Oisterwijk
Pays-Bas

Courrier électronique: info@wolfpublishers.nl
www.wolfpublishers.com

Tous droits réservés. La présente publication ne peut être reproduite, intégrée dans un système d'archivage ou transmise, en tout ou partie et quels qu'en soient la forme ou les moyens, qu'ils soient électroniques, mécaniques, par reproduction, enregistrement ou autre sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur ou de l'auteur. Les auteurs et l'éditeur du présent ouvrage se sont efforcés de veiller à l'exactitude de ce dernier. Ils déclinent néanmoins toute responsabilité s'agissant d'éventuelles erreurs, omissions, inexactitudes et n'assument aucune responsabilité en lien avec l'utilisation des informations contenues dans le présent ouvrage.

© Les auteurs/WLP 2018

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES 3

LISTE DES ABRÉVIATIONS 5

INTRODUCTION 9

REMERCIEMENTS 17

Chapitre 1: Paix et sécurité internationales 21

Chapitre 2: Résolution des différends internationaux 47

Chapitre 3: Droit international privé 69

Chapitre 4: Droit international de la famille 83

Chapitre 5: Droit économique international 99

Chapitre 6: Droit international et technologie 119

Chapitre 7: Droit pénal international 135

Chapitre 8: Droit international du climat 155

Chapitre 9: Droits de l'Homme 175

Chapitre 10: Droit de la mer 199

PERSPECTIVES 215

À PROPOS DES AUTEURS 221

EQUAL JUSTICE UNDER LAW

Liste des abréviations

ADM	Armes de Destruction Massive
ADPIC	Accords sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui Ttouchent au Commerce
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
CIJ	Cour Internationale de Justice
CIRDI	Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (Banque mondiale)
CJUE	Cour de Justice de l'Union Européenne
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International
CP	Conférence des Parties
CPA	Cour Permanente d'Arbitrage
CPI	Cour Pénale Internationale
CPJI	Cour Permanente de Justice Internationale
CS de l'ONU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
É.-U.	États-Unis d'Amérique
EC3	Centre Européen de Lutte Contre la Cybercriminalité
ECTC	Centre Européen de Lutte Contre le Terrorisme
EMSP	Entreprises Militaires et de Sécurité Privée
EPU	Examen Périodique Universel
EUROPOL	Office Européen de Police
FMI	Fonds Monétaire International
G7	Groupe des Sept
GATT (ou AGETAC)	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GCCS	Conférence Mondiale sur le Cyberespace
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

HCCH	Conférence de la Haye de Droit International Privé
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INN	Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (pêche)
ISFL	Association Internationale de Droit de la Famille
ITLOS	Tribunal International du Droit de la Mer
KP	Protocole de Kyoto
LRA	Armée de Résistance du Seigneur
MDP	Mécanisme pour un Développement «Propre»
MTPI	Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux
NC3A	Agence de Consultation, de Commandement et de Conduite des Opérations de l'OTAN
NCIA	Agence OTAN d'Information et de Communication
NOEI	Nouvel Ordre Economique International
NPF	Clause de la Nation la Plus Favorisée
NSA	National Security Agency
OEB	Office Européen des Bbrevets
OIAC	Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORD	Organe de Règlement des Différends de l'OMC
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Pays du groupe BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
PIDCP	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PTCI	Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement
R2P	Responsabilité de Protéger
RCMD	Responsabilité Commune Mais Différenciée
TPIR	Tribunal Pénal International pour le Rwanda

TPIY	Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
TSL	Tribunal Spécial pour le Liban
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIDROIT	Institut International pour l'Unification du Droit
ZEE	Zone Economique Exclusive

Introduction

Discours du pape Paul VI devant l'Assemblée générale des Nations Unies, 4 octobre 1965.

1. Introduction

Le droit international est l'affaire de tous et influence l'existence de la population mondiale dans son ensemble, parfois sans même que celle-ci en ait conscience. Il concerne notamment les conflits armés, les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques, les flux de réfugiés qui en résultent, la protection des droits de l'homme ou encore le commerce international. La liste des sujets concernés est sans fin. Le droit international concerne dans les faits tous les aspects de notre existence. Il joue un rôle important pour mettre fin aux guerres, assurer la sécurité alimentaire et les ressources en eau ou encore pour garantir la liberté d'expression. En outre, en l'absence de droit international sous la forme de conventions interétatiques, nous ne partagerions même pas la notion de la durée d'une seconde. Nous ne pourrions pas regarder la télévision étrangère et nous ne serions pas en mesure de choisir les fruits et légumes que nous consommons en connaissance de leur provenance.

Expliquer de manière simple ce qu'est le droit international et la manière dont il est édicté n'est cependant pas une entreprise facile. Le droit international revêt plusieurs formes et est façonné de diverses manières. Le droit international privé doit par exemple être distingué du droit international public et fonctionne différemment tel que les chapitres suivants l'expliquent. De manière générale, le droit international est constitué de règles régissant la communauté internationale et destinées à veiller à la coexistence pacifique de tous les acteurs et à la dignité humaine de tous, en abordant les besoins actuels et en levant les barrières rencontrées lors des déplacements transfrontaliers. L'Organisation des Nations Unies (ONU) est l'organisation œuvrant à cette fin et le droit international ne représente qu'une des manières de réaliser ces valeurs et ces ambitions.

Logo de l'Organisation des Nations Unies.

Le droit international diffère du droit national à plusieurs égards. Ce point est fondamental. Les systèmes juridiques nationaux sont façonnés par les parlements ou par d'autres organes législatifs et ont pour fondement une constitution, et une autorité centrale est généralement chargée de faire appliquer la loi. Cela ne s'applique pas au droit international. Il n'existe aucun parlement international, aucun pouvoir exécutif central ni aucune autorité chargée de faire appliquer la loi. Il n'existe pas non plus de constitution internationale, sauf à considérer que la Charte des Nations Unies remplit cette fonction. Ce document, considéré comme «le document source du droit international public moderne», aussi riche et pertinent qu'il soit, ne représente néanmoins que les prémisses d'une telle constitution mondiale. En outre, les États façonnent ensemble le droit par lequel ils acceptent d'être contraints (le consentement à être lié). Ils le font généralement de manière volontaire, du moins au départ.

Ceci exposé, il est essentiel de retenir deux points fondamentaux. En premier lieu, certaines parties du droit international s'imposent aux États même en l'absence de leur consentement à être liés. Il s'agit notamment des principes de base concernant les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les actes d'agression ainsi que les résolutions relevant du Chapitre VII de la Charte relatives à la paix et à la sécurité adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces dernières s'imposent également aux États en dépit de leur éventuel désaccord. En second lieu, le droit international n'est plus un domaine réservé aux États, même s'ils restent les principaux acteurs pour en déterminer l'orientation. L'élaboration et l'application du droit international sont de plus en plus influencées par les organisations internationales et régionales, par les organisations non-gouvernementales (ONG), les organismes spécialisés et les parties privées telles que les sociétés multinationales. Ces entités ont de plus en plus tendance à se considérer comme des co-fondatrices de l'ordre juridique international disposant à cet égard des droits et obligations afférents. Les États et l'ONU ne peuvent pas se dispenser de leur participation. Le dernier Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon a récemment déclaré à l'occasion d'un discours concernant la lutte contre le terrorisme violent: «les gouvernements ne pourront pas lutter seuls. L'ensemble de la société doit s'impliquer, qu'il s'agisse des chefs religieux, des femmes ou des personnalités de premier plan dans le domaine des arts, de la musique et des sports». La participation d'autres acteurs est nécessaire à l'accomplissement des grandes ambitions de l'ONU dans les domaines tels que la paix et la sécurité, le développement social et économique, l'environnement et les droits de l'homme.

Le présent ouvrage a pour objectif et pour ambition de contribuer à la compréhension de l'état actuel du droit international public et du droit international privé, présentant notamment les tendances et les aspects les plus saillants. Il est composé de dix chapitres portant sur la paix et la sécurité internationales, la résolution des différends, le droit international privé, le droit de la famille, le droit économique international, le droit international et les technologies, le droit pénal international, les droits de l'Homme, le droit du climat et le droit de la mer. Certains lecteurs pourront déplorer que des sujets, peut-être même ceux qui les intéressent le plus, ne soient pas traités dans cet ouvrage, notamment ceux concernant le droit des populations autochtones, le droit des réfugiés, le droit humanitaire international ou encore la lutte contre le terrorisme. De tels sujets auraient pu faire l'objet de chapitres distincts mais les auteurs ont pris le parti de les intégrer au sein d'autres chapitres.

Chaque chapitre de l'ouvrage présente les principes fondamentaux de droit international ainsi que les organisations internationales et les évènements historiques pertinents à l'approfondissement du domaine correspondant. L'ouvrage propose ainsi au lecteur des clés pour comprendre et étudier chacune des questions soulevées de manière détaillée. Cela permettra également au lecteur de comprendre la relation étroite unissant les sujets juridiques aux évolutions à l'œuvre. Pour faciliter la lecture, un glossaire explique les principaux termes du droit international. Le signe lunettes accolé à un mot indique qu'il est défini dans le glossaire. Les références croisées dans les marges établissant des liens entre les chapitres sont identifiées par ce signe. Enfin, les points importants dont il est question dans les développements sont mis en exergue par l'utilisation d'une couleur différente.

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, à l'occasion du centenaire du Palais de la Paix La Haye (28 août 2013) dans laquelle il a décrit La Haye comme: «l'épicentre de la justice et de la responsabilité internationales»

Le second objectif du présent ouvrage est de présenter le lien unique unissant de longue date le droit international à la ville de La Haye, la «capitale juridique du monde» selon l'ancien Secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali. Ban Ki-moon, également ancien Secrétaire général de l'ONU, a par la suite ajouté en 2013 que la ville était «l'épicentre de la justice et de la responsabilité internationales».

Depuis les première et deuxième Conférences internationales de la Paix tenues à La Haye respectivement en 1899 et en 1907, La Haye a pris de l'envergure et est désormais reconnue comme un lieu de connaissance, de recherche et d'expérience dans le domaine du droit international. La ville accueille une large palette d'institutions juridiques essentielles au système juridique international. Chaque chapitre présente ainsi les institutions dont les quartiers généraux se situent dans la ville de La Haye et qui sont particulièrement significatives dans le cadre du développement d'un aspect particulier du droit international.

Au-delà de l'accueil d'institutions et d'organisations travaillant de manière officielle sur le droit international privé et le droit international public, la ville de La Haye a également pour tradition d'organiser des conférences internationales de grande envergure, notamment la conférence sur le climat en 2006, la conférence internationale sur l'Afghanistan en 2009, le sommet sur la sécurité nucléaire en 2014 et la conférence sur le cyberespace en 2015. La tradition de la ville en matière de rapprochement des États et d'autres acteurs internationaux est encore plus manifeste de nos jours. En 2012, le Haut Conseil de la Noblesse a officiellement autorisé la ville

Les participants à la première Conférence internationale de la Paix tenue à La Haye, de mai à juillet 1899, au Palais Huis Ten Bosch (littéralement «maison dans les bois»).

à inscrire la maxime «Paix et Justice» dans son emblème. Afin de lier plus étroitement l'ouvrage à la ville de La Haye, les auteurs ont également décidé de s'entretenir avec les acteurs clés du droit international exerçant à La Haye.

Le Royaume des Pays-Bas est, de manière générale, un acteur essentiel dans le domaine du droit international. L'article 90 de la Constitution Néerlandaise dispose que le gouvernement des Pays-Bas est tenu de «promouvoir le développement de l'ordre juridique international». La cité de La Haye, qui abrite le gouvernement néerlandais, a pris ce devoir constitutionnel à cœur. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales œuvrant conjointement pour un monde plus sûr et plus juste en promouvant activement le développement du droit international et de l'État de droit a plus que doublé.

Le présent ouvrage ne prétend pas constituer un recueil complet des questions de droit international privé et de droit international public. Il a pour ambition de réfléchir aux défis auxquels le monde doit actuellement faire face et aux liens qu'ils entretiennent avec le droit international dans certains domaines déterminés. Il a été achevé au cours de l'été 2016 et certaines des informations communiquées peuvent se révéler obsolètes. Cet ouvrage devrait néanmoins apporter au lecteur la compréhension générale de ce qu'est le droit international, ce qui constitue un savoir intemporel. La version électronique de cet ouvrage (www.discoverinternationallaw.com) comporte des liens vers des informations en ligne à jour relativement aux questions abordées.

António Manuel de Oliveira Guterres, l'actuel Secrétaire général des Nations Unies.

Secrétaires généraux des Nations Unies 1945-2016.

Gladwyn Jebb 1945 – 1946

Trygve Lie 1946 – 1952

Dag Hammarskjöld 1953 – 1961

U Thant 30 1961 – 1971

Kurt Waldheim 1972 – 1981

Javier Pérez de Cuéllar 1982 – 1991

Boutros Boutros-Ghali 1992 – 1996

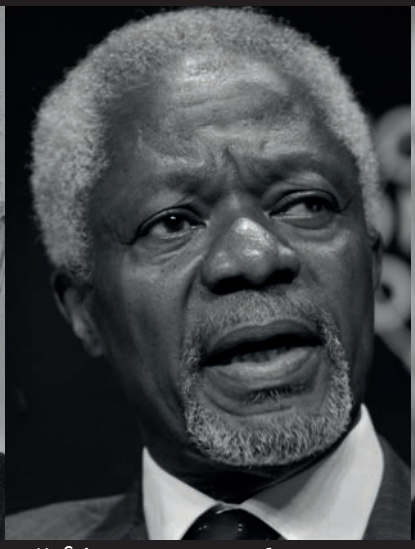

Kofi Annan 1997 – 2006

Ban Ki-moon 2007 – 2016

Remerciements

A4

Remerciements

Les discussions juridiques, y compris celles concernant le droit international, sont souvent très techniques, ce qui engendre le risque d'exclure de nombreuses personnes intéressées par leurs résultats. Le droit international devrait néanmoins s'ouvrir à tous et ne pas être réservé aux seuls juristes. Il a dans ce contexte été décidé d'écrire un ouvrage accessible à toute personne intéressée par le droit international et qui serait susceptible de se perdre dans un manuel de droit traditionnel. L'idée a surgi du dialogue avec la municipalité de La Haye il y a de cela quelques années et s'est concrétisée à la fin de l'année 2013 lors de la célébration des cent ans du Palais de la Paix de La Haye. Un plan fut alors présenté à la municipalité de La Haye et discuté de manière détaillée avec Astrid Bronswijk, chef du département des affaires internationales de la ville, et le projet a été financé par la municipalité puis par la Royal Netherlands Society of International Law. Ce financement nous a permis de nommer Daniela Heerdt aux fins de rédiger des chapitres dans chaque domaine composant l'ouvrage.

Afin de recueillir des informations supplémentaires concernant les tendances actuelles et pour rendre hommage à la place spéciale qu'a gagnée la cité de La Haye et qu'elle continue de gagner dans certains des domaines abordés par l'ouvrage, des entretiens ont été menés en 2014 et en 2015 avec Peter Tomka, Président de la Cour Internationale de Justice, Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale, Theodor Meron, président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Hugo Siblesz, Secrétaire général de la Cour Permanente d'Arbitrage et avec Liesbeth Lijnzaad, conseillère juridique auprès du Ministère des Affaires Etrangères Néerlandais. Chacun d'entre eux nous a fourni des informations très précieuses sur une série de questions relevant de leurs compétences respectives. Ils sont parfois cités mais leur contribution est parfois plus discrète.

Au-delà des informations qu'ils nous ont fournies, chaque chapitre a fait l'objet d'une double série de vérifications. La première a trait à l'accessibilité de la terminologie employée dans la mesure où l'ouvrage est destiné à un public de non-initiés. Cette tâche a été réalisée par les membres de l'équipe et les stagiaires du bureau des affaires internationales de la ville de La Haye: Nabil Benali, Cunera van den Boorn, Tessa Daling, Heddy

page 13: Homme écrivant une lettre de Gabriel Metsu.

Dijk, Aernout Kolijn, Soraya Santhalingam et Stella Visser (par ordre alphabétique). Nous leur en sommes très reconnaissants. La seconde série de vérifications a consisté en un examen méticuleux des chapitres, par des collègues spécialistes de droit international public et de droit international privé, en acceptant la simplification impliquée par un public novice. Cette tâche a été assumée, par ordre alphabétique, par les professeurs Karin Arts (Institute of Social Studies, La Haye), Niels Blokker (Université de Leyde), Laura van Bochove (Université de Leyde), Marcel Brus (Université de Groningue), Alex Geert Castermans (Université de Leyde), Hans Franken (professeur émérite Université de Leyde), Larissa van den Herik (Université de Leyde), Nicola Jägers (Université de Tilbourg), Bert-Jaap Koops (Université de Tilbourg) Vesna Lazic (T.M.C. Asser Institute et Université d'Utrecht), Marta Pertegas (Conférence de la Haye de Droit International Privé), Maurice Schellekens (Université de Tilbourg), Jonathan Verschuuren (Université de Tilbourg), Paul Vlaardingerbroek (Université de Tilbourg), Paul Vlas (Université libre d'Amsterdam), et Harmen van der Wilt (Université d'Amsterdam). Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir tous accepté de nous aider à élaborer le projet de manuscrit. Nous assumons néanmoins seuls les éventuelles lacunes du présent ouvrage, y compris les choix effectués.

Willem van Genugten, Daniela Heerdt et Nico Schrijver

Tilbourg|Leyde, novembre 2017

Bien souvent, seuls les spécialistes savent que le droit international a une incidence énorme sur notre vie quotidienne. L'objectif de cet ouvrage est de rendre le droit international accessible à toutes les personnes qu'il intéresse mais qui ne sont (pas encore) des experts en la matière. C'est une invitation à découvrir le droit international et constater les liens qu'il entretient avec les défis majeurs auxquels est confronté le monde actuel. Le second objectif de cet ouvrage est de souligner et d'expliquer la relation qu'entretiennent de longue date le droit international et la ville de La Haye, «l'épicentre de la justice et de la responsabilité internationales» selon les mots du ancient Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon.

Après avoir exposé l'état actuel du droit international et envisagé les tendances et les obstacles auxquels il est confronté, les auteurs tirent finalement des conclusions optimistes en dépit du fait que l'application pratique du droit international représente sous de nombreux aspects une tâche difficile. Ils tirent leurs conclusions en considérant que le droit international participe à l'évolution structurée des relations entre États. Analysant un certain nombre de sujets, ils démontrent également que le droit international est un domaine qui aborde des «problèmes sans passeports» en multipliant les interactions entre les peuples, les États et la société civile (ONG, organisations syndicales, groupes religieux) et les entreprises, avec le soutien et l'attention scrupuleuse de la communauté universitaire.

Les auteurs sont professeurs (Willem van Genugten et Nico Schrijver) et doctorante (Daniela Heerdt) spécialistes de droit international. Ils disposent d'une grande expérience dans le domaine de projets portant sur l'État de droit à travers le monde.

9 789462 404717 >

WOLF LEGAL PUBLISHERS